



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a l'intention de s'approvisionner en d'échantillonnage pour le programme de surveillance ESB. Le présent préavis d'adjudication de contrat (PAC) a pour but de communiquer l'intention du gouvernement d'octroyer un contrat pour ces biens à le **Atwood Resource Inc.**: R.R.#2, P.O. Box 149, Atwood, Ontario, N0G 1B0. Toutefois, avant d'octroyer un contrat, le gouvernement aimerait offrir aux fournisseurs la possibilité de faire la preuve qu'ils sont capables de répondre aux exigences établies dans le présent préavis, en présentant un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils.

Si d'autres fournisseurs potentiels présentent un énoncé de capacités pendant la période d'affichage de quinze jours civils et prouvent qu'ils répondent aux exigences établies dans le PAC, le gouvernement enclenchera le processus d'appel d'offres complet soit en ayant recours au service des appels d'offres électronique du gouvernement ou au moyen traditionnel, afin d'adjuger le marché.

Si, au plus tard à la date de clôture, aucun autre fournisseur ne présente d'énoncé de capacités répondant aux exigences établies dans le PAC, un contrat sera octroyé au fournisseur présélectionné.

Contexte

Le 20 mai 2003, un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), communément appelé « la maladie de la vache folle, » était confirmé chez un animal né et élevé au Canada. Le 9 janvier 2004, le gouvernement du Canada annonçait qu'il travaillerait à intensifier la surveillance de l'ESB dans le cadre d'une intervention nationale dans ce dossier. L'ACIA souhaite accroître le nombre d'échantillons recueillis cette année au niveau national et à accroître ses activités de surveillance afin d'analyser un minimum de 30 ,000 échantillons au cours des années suivantes. L'ACIA tient donc à favoriser, par des propositions de contrats de service, le prélèvement d'une quantité suffisante d'échantillons pour atteindre les objectifs du Programme national de surveillance de l'ESB.

Pour être admissible au programme de surveillance de l'ACIA, l'Entrepreneur doit entre autres, procéder à l'identification et à la traçabilité (tenue de livres) des carcasses choisies. Il doit également fournir et maintenir des installations d'échantillonnage convenables permettant un échantillonnage sur place de sorte à présenter les échantillons appropriés à l'ACIA, ainsi que les services touchant à l'entreposage et au confinement des carcasses en attendant les résultats des tests de dépistage de l'ESB.

Le prix estimé pour les services ci mentionnés est de 184 000 \$ (l'exclusion de toutes les taxes applicables). L'ACIA a la possibilité de prolonger ce contrat pour deux périodes supplémentaires de six mois pour un coût de 184 000 \$ et 208 000 \$ respectivement (excluant les taxes) pour chacune des deux périodes d'option.

Spécifications minimales requises



Les fournisseurs intéressés doivent démontrer, au moyen d'un énoncé de capacités, qu'ils respectent les exigences suivantes:

-être situé dans la région sud-ouest de la province de l'Ontario (ouest de grand'route 400 à Windsor);

-avoir la connaissance et l'expérience de l'industrie d'équarrissage;

-avoir démontré une expérience professionnelle dans l'industrie d'équarrissage et des animaux morts au cours des 3 dernières années;

-avoir l'équipement approprié incluant un endroit spécifique pour recueillir les échantillons ESB et une réserve d'eau pour cette raison;

-capacités de traçabilité (tenue de livres) en conformité avec les dispositions de la Loi sur la santé des animaux; et

-offrir un accès à un volume minimal de 2,000 carcasses représentatives de la mortalité annuelle de bovins adultes (âgés de plus de 30 mois) sur au moins 75% des zones d'élevage de bovins au sud-ouest de la province de l'Ontario.

Justification pour la présélection d'un fournisseur

Les services exigés par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) sont des services liés à l'identification et à la traçabilité (tenue des registres) des carcasses sélectionnées dans le cadre du programme de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), à l'approvisionnement et à l'entretien d'une installation d'échantillonnage et d'un site de manutention convenables, de façon à présenter les échantillons appropriés à l'ACIA, ainsi que des services liés à l'entreposage et à la séparation des carcasses sélectionnées, en attendant la détermination du statut à l'égard de l'ESB. L'entreprise Atwood a répondu à ces caractéristiques lors des contrats précédents.

L'ACIA donnera priorité aux ramasseurs qui couvrent de vastes zones dans le cadre de leurs activités de collecte de carcasses de bovins et dont les caractéristiques en matière de volume et de capacité répondent aux objectifs de surveillance de l'ESB établis par l'ACIA. L'entreprise Atwood couvre la partie sud-ouest de la province de l'Ontario (à l'ouest de l'autoroute 400 vers Windsor) et a accès à au moins 2 300 carcasses au cours de ce contrat, lesquelles constituent des échantillons admissibles.

D'une grande importance, l'entreprise Atwood possède une installation d'élimination des matières à risque spécifiées (MRS) sur le site, qui peut mettre à part, conserver et entreposer les têtes et la peau dans un endroit différent de celui où se trouvent les autres parties des carcasses échantillonnées. Le reste des carcasses peut être équarri, mis à part,



conservé et entreposé de façon hebdomadaire, avant et après l'échantillonnage, jusqu'à ce que les résultats d'analyse soient disponibles. Jusqu'à cent carcasses par semaine représente un nombre suffisamment important qui justifie un entreposage adéquat. Par ailleurs, Atwood est le seul vendeur de carcasses d'animaux du sud-ouest de l'Ontario qui peut répondre au nombre requis d'échantillons, puisqu'aucun autre vendeur ne peut respecter les exigences de surveillance des échantillons admissibles, provenant d'animaux âgés de « plus de trente mois »(PTM).

Mentionnons qu'au 12 juillet 2007, l'ACIA a renforcé sa réglementation de façon à éradiquer plus rapidement l'ESB, ou maladie de la vache folle, au Canada. Cette nouvelle réglementation a nécessité la mise en oeuvre de nouvelles procédures, qui ont été adoptées par l'entreprise Atwood afin d'être conforme à cette réglementation.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et acceptent de répondre aux exigences décrites dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit auprès de la personne-ressource indiquée dans le préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement montrer comment le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Durée du contract

La durée contractuelle devrait commencer le 1 avril 2015 et sera de 6 mois se terminant le 30 septembre 2015, avec option de deux périodes consécutives de 6 mois au même taux.

La date et l'heure de clôture fixées pour l'acceptation des énoncés de capacités est:
Le 9 mars, 2015, 3:00 p.m. HNE.

Les demandes de renseignements et énoncés de capacités doivent être envoyés à l'adresse suivante:

Lisa Lacasse
Agence canadienne d'inspection des aliments
59, promenade Camelot
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y9

À l'attention du : Centre national de service pour les achats et les marchés (CNSAM), No réf J0645

(Remarque: Si vous désirez déposer votre soumission en personne, veuillez prendre note que le quai de chargement se trouve à l'arrière de la Tour 2, 1400, chemin Merivale, Ottawa)

Téléphone: (613) 773-7383
Télécopieur: (613) 773-7615



Courriel: Lisa.Lacasse@inspection.gc.ca

Information sur les politiques

Les exigences statutaires et réglementaires applicables à ce processus de PAC sont les suivantes:

Règlement sur les marchés de l'État, article 6(b) – “les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne ou une seule entreprise.”

Note cet requirement est sujet à L' Accord sur le commerce intérieur (ACI).

L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences affichées. Les énoncés de capacités doivent être envoyés par la poste ou par télécopieur au plus tard à la date de clôture. Les énoncés de capacités reçus au plus tard à la date de clôture seront pris en considération dans le seul but de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un appel d'offres plus approfondi. L'information fournie sera utilisée par la Couronne aux seules fins d'évaluation technique et visant à déterminer le terme d'un autre appel d'offres. Le numéro de dossier de l'ACIA, le nom de l'agent de négociation des contrats compétent et la date de clôture du PAC doivent figurer en caractères d'imprimerie sur l'enveloppe ou, dans le cas d'une transmission par télécopieur, sur la page couverture.

Les fournisseurs qui auront présenté un énoncé de capacités seront avisés par écrit de la décision prise par décisions de l'ACIA sur ses résultats. Si vous avez des questions concernant le présent préavis, veuillez vous adresser à l'agent de négociation des contrats désigné ci-dessus. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.